

COMMISSION ELECTORALE ÉTUDIANTE

Composition pour 2021-2022¹

A. Membres à voix délibérative

Six représentants du Conseil des étudiants appartenant à des Facultés ou entités différentes	Ferdinand Rapin
	Alenka Ballhausen
	Amani Al Barajraji
	Nina Gérardy
Trois représentants de l'Institution parmi les membres du personnel dont au moins un est membre du personnel académique ou scientifique et titulaire d'un doctorat, d'un master ou d'une licence en droit	Thibault Gaudin
	Sybille Smeets
Le Vice-Recteur en charge des affaires étudiantes	Alain Leveque

B. Observateur

Délégué du Gouvernement	Marc Mayne
--------------------------------	------------

Extrait des articles 46 et 47 du Règlement électoral du Conseil des étudiants :

Tout étudiant de la Commission électorale étudiante se portant candidat aux élections est automatiquement considéré comme démissionnaire de son poste de membre de la Commission électorale étudiante. Dans ce cas, il sera remplacé par un autre étudiant de la même Faculté ou Entité indépendante, désigné par le Conseil des étudiants.

La Commission nomme en son sein un Président et un Vice-Président qui sont alternativement un étudiant et un représentant de l'Institution.

¹ Conseil d'administration du 20 septembre 2021.